

Périodes	Préentrée	Période 1 du 01/09 au 17/10/2025	Période 2 du 03/11 au 19/12/2025	Période 3 du 05/01 au 06/02/2026	Période 4 du 23/02 au 03/04/2026	Période 5 du 20/04 au 03/07/2026
<b>Séminaire d'accueil</b> <b>PES et PESA</b> <b>CA et SOPA</b>  CRPE 2025	Séminaire 1 <sup>er</sup> , 2 ou 5, 3 et 4 juillet Pré-entrée 30/08/2024 Rentrée 02/09/2024	<b>30/06/2025</b> Matin : Présentation en distanciel du suivi + Tenue de classe >>> Doyenne IEN 1 <sup>er</sup> degré <b>30/06/2025</b> Après-midi PES Corrèze <b>Lycée R Cassin</b> <b>30/06/2025</b> Après-midi PES Hte-Vienne <b>Lycée A Renoir</b> <b>01/07/2025</b> Matin PES Creuse <b>Lycée J Favard</b> Accueil DASEN et SG / Regroupement avec IEN	<b>02/07/2025</b> Matin : Rencontre avec Tuteurs EMF <b>03/07/2025</b> • Matin : Apports sur didactique du Français et des Mathématiques • Après-midi / Apports Ecole inclusive puis EPS • Corrèze : Site Inspe de Tulle / • Creuse : Site Inspe de Guéret • Haute-Vienne : / Ecoles Condorcet-Roussillon à Limoges <b>29/08/2025</b> Rentrée enseignants – Ecole d'affectation → <b>classe A</b>	<b>01/09/2025 (Rentrée élèves)</b> → dans la classe en responsabilité (PES) → en observation dans classe du lundi (PESA) + prise en charge le jeudi (ou inversement) <b>02/09/2025</b> → dans la classe en responsabilité (PES) → en observation dans classe du mardi (PESA) + prise en charge le vendredi (ou inversement)	<b>01/09/2025 (Rentrée élèves)</b> → dans la classe responsabilité du jeudi (pour CA) → en observation dans classe du jeudi (pour SOPA M2) <b>02/09/2025</b> → début formation à l'INSPE (pour les CA) → début formation à l'INSPE (pour SOPA M2) NB : Les CA et SOPA M2 rencontrent leurs tuteurs EMF le 03/09 sur site INSPE et se rendent dans leur classe le 04/09	
<b>TUTORAT PES</b> Tuteur EMF 3 visites + validation IEN	Tuteurs EMF et INSPE Accompagnement	<b>Visite Suivi 1</b> entre le 08/09 et le 17/10/2025 → Tuteur EMF	<b>Visite Suivi 2</b> entre le 06/11 et le 19/12/2025 → Tuteur EMF	<b>Entretien de régulation avec IEN et Tuteurs</b> le 4 février 2026	<b>Visite Suivi 3</b> entre le 01/03 et le 03/04/2026 → Tuteur EMF	<b>Visite IEN de validation</b> entre le 4 mai et le 10 juin 2026
<b>TUTORAT PESA</b> Tuteur EMF + Réf. INSPE 3 visites + validation IEN Observation dans classe tuteur 25 et 26/09/2025 8 et 9/01/2026		<b>Visite Suivi 1</b> entre le 08/09 et le 17/10/2025 → Tuteur EMF + Référent INSPE Accompagnement AP1 : EMF + INSPE Mercredi 17/09/2025 (après-midi)	<b>Visite Suivi 2</b> entre le 06/11 et le 19/12/2025 → Tuteur EMF Accompagnement AP2 : EMF + INSPE Mercredi 26/11/2025 (après-midi)	<b>Entretien de régulation avec IEN et Tuteurs</b> le 4 février 2026 après-midi Accompagnement AP3 : EMF + INSPE Mercredi 21/01/2026 (après-midi)	<b>Visite Suivi 3</b> entre le 01/03 et le 03/04/2026 → Tuteur EMF + Référent INSPE	Animations pédagogiques PES : 18h en circonscription PESA : 9h en accompagnement EMF Visite complémentaire possible des tuteurs ou CPC durant cette période
<b>TUTORAT CA_M2</b> Tuteur EMF + Réf. INSPE 5 visites		<b>Visite Suivi 1</b> ½ jour → Tuteur EMF	Suivi en relais par circonscription (si besoin) + suivi par Référent INSPE	<b>Visite Suivi 2</b> ½ jour → Tuteur EMF	Suivi en relais par circonscription (si besoin) + suivi par Référent INSPE	<b>Visite Suivi 3</b> ½ jour → Tuteur EMF
<b>TUTORAT SOPA</b> Tuteur MAT + Réf. INSPE (Cf. protocole INSPE)		Les visites EMF auprès des Contractuels alternants ou le suivi du MAT (Maitre d'accueil temporaire) pour les SOPA_M2 s'établissent en lien avec le référent INSPE <b>Les contractuels alternants</b> sont intégrés à hauteur de 6h dans les animations pédagogiques de circonscription				
<b>Accompagnement renforcé</b> <b>Régulation IEN</b>	Des visites formatives complémentaires sont possibles en cours de chaque période, dans la (les) classe(s) en responsabilité, sur décision de l'IEN de tutelle <b>Réunions de régulation IEN + Tuteurs (EMF/MAT et INSPE) se tiendront dans chaque département (Cf. infra) + Entretiens PES et PESA avec IEN et tuteurs le mercredi 04/02/2026 (journée) sur site INSPE</b> Réunion régulation 1 Visio 16/10/2025 (18h00) → Bilan de suivi de début d'année Doyen IEN 1D + IEN chargés de formation + Directrice adjointe INSPE + Responsables de site + Représentants tuteurs – 2 par département (DEA ou EMF, formateurs INSPE) Réunion régulation 2 en visio → Bilan de suivi préparatoire à l'entretien PESA → Corrèze : Mardi 03/02/2026 (18h00) → Creuse : Lundi 02/02/2026 (18h00) → Haute Vienne : Jeudi 29/01/2026 (18h00)					
<b>M2 Contractuels</b>	<b>Stage massé 1 en responsabilité</b> du 10/10 au 14/10/2025 (tuilage 07/10/2025)	<b>Stage massé 2 en responsabilité</b> du 05/12 au 9/12/2025	<b>Stage Massé 3 en responsabilité</b> du 16/01 au 20/01	<b>Stage massé 4 en responsabilité</b> Du 13/03/ au 17/03/2026	<b>Stage filé en responsabilité le jeudi</b> du jeudi 04/09/2025 au jeudi 02/07/2026	
<b>M2 SOPA</b>	<b>Stage massé 1 en observation (MAT)</b>	<b>Stage massé 2 en observation (MAT)</b>	<b>Stage massé 3 en observation (MAT)</b>	<b>Stage massé 4 en observation (MAT)</b>	<b>Stage d'observation le jeudi</b>	
<b>M1 SOPA</b>	<b>PA1 (3 semaines)</b> du 17/11 au 5/12/2025			<b>PA2(3 semaines)</b> du 2/03 au 20/03/2026	2 pratiques accompagnées EMF/MAT	

**REMARQUES COMPLÉMENTAIRES**

- L'affectation des stagiaires concerne en Corrèze, Creuse et Haute Vienne soit un poste à temps plein pour les PES, soit un poste à ½ temps pour les PESA le lundi et le mardi, soit sur 1 seule classe correspondant à 2 jours hebdomadaires consécutifs + 18 mercredis (en fonction des horaires de service), soit sur 2 classes correspondant à 1 jour pour Classe A et 1 jour pour Classe B + 18 mercredis (à répartir entre les 2 classes en fonction des horaires de service).
- Les visites conduites par les tuteurs sont déterminées dans le respect du calendrier précité ; aux visites minimums peuvent être adjointes après validation de l'IEN des visites complémentaires en Périodes 2, 3 ou 4 en tant que de besoin, sur proposition du tuteur, soit à la demande du stagiaire → la période 3 sera particulièrement mobilisée pour l'accompagnement renforcé.

**Calendrier des mercredis travaillés en classe**

**Calendrier des mercredis en formation INSPE**

10 septembre / 24 septembre / 8 octobre / 5 novembre / 19 novembre / 3 décembre / 17 décembre / 14 janvier / 28 janvier / 25 février / 11 mars / 25 mars / 22 avril / 06 mai / 20 mai / 3 juin / 17 juin / 1 <sup>er</sup> juillet	3 septembre / 17 septembre / 1 octobre / 15 octobre / 12 novembre / 26 novembre / 10 décembre / 7 janvier / 21 janvier / 4 février (date de régulation) / 4 mars / 18 mars / 1 <sup>er</sup> avril / 29 avril / 13 mai / 27 mai / 10 juin / 24 juin
--	---

\* les 3 dates mentionnées correspondent aux ½ journées d'accompagnement qui se tiendront sur sites INSPE les mercredis après-midi des 17 septembre, 26 novembre et 21 janvier au titre des 9h d'animations pédagogiques spécifiques aux PESA.

\*\* la date du 4 février correspond aux entretiens de régulation IEN/Tuteurs/PESA en après-midi sur sites INSPE.

**Jury CAPE 2026**

- Retour des dossiers de validation à la DEC (rapport tuteur EMF/MAT + Avis IEN avec rapport de visite) : **vendredi 12 juin 2026**
- Commission d'étude des dossiers : **Mercredi 17 juin 2026** // Entretiens éventuels et délibération : **Jeudi 2 juillet 2026 (+ vendredi 3 juillet 2026 si besoin)**

## Principes des visites de tuteurs

Visites protocolaires stagiaires	Nombre et répartition des visites	Parcours renforcé sur décision IEN	
<b>PES</b> → Tuteur EMF	<b>3 visites</b> en classe, en P1, P2 et P4 <i>avec bulletin de visite</i>	• <b>visite(s) complémentaire(s) dès la P2</b> <i>avec bulletin de visite</i>	<b>3 visites</b> +
<b>PESA</b> → Tuteur EMF + Ref. INSPE	<b>3 visites en classe, en P1, P2 et P4</b> <i>avec bulletin de visite</i> (Classe A puis Classe B si service en 2 x 1/4 temps) <b>dont 1 conjointe</b> avec référent INSPE en période 1 ou en période 2	• <b>visite(s) complémentaire(s) dès la P2</b> <i>avec bulletin de visite</i>	<b>X visites complémentaires</b>
Visites protocolaires contractuels	Nombre et répartition des visites	Parcours renforcé sur décision IEN et ou de l'INSPE	
	<b>3 visites en classe, en P1, P3, P5</b> <i>avec bulletin de visite</i> <b>+ visites disjointes en P2 et P4</b> par le référent INSPE	• <b>visite(s) complémentaire(s) par CPC</b> <i>avec bulletin de visite</i>	

<b>Visites complémentaires</b>	<b>Visites déterminées en équipe de suivi par IEN pour PES et PESA</b>	<b>Visites déterminées par IEN ou INSPE pour Contractuels alternants à la demande du tuteur EMF</b>
--------------------------------	--	---

## L'accompagnement des enseignants stagiaires du 1<sup>er</sup> degré et des contractuels alternants

Il distingue les deux approches suivantes :

• **L'accompagnement régulier** : il est assuré par les tuteurs qui restent en lien avec les stagiaires sous la forme la plus appropriée : échanges, rencontres (notamment **au titre des temps d'observation et des 3 journées d'accompagnement PESA** (AP1, AP2 et AP3), contacts prévus ou occasionnels, en présentiel ou à distance, ...

• **L'accompagnement renforcé** : il est mis en place en cas de difficultés éprouvées par le stagiaire et constatées par ses tuteurs **dès la période 2** et jusqu'au début de période 4 (**période 3 à privilégier**)

**En cas de difficultés repérées l'IEN doit être saisi dans les plus brefs délais** car **il est le seul habilité à prendre une décision**, après consultation des tuteurs et du responsable l'INSPE, visant à mettre en place les modalités les plus appropriées comme indiqué ci-après.

### TABLEAU DES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

Degré de difficultés	Modalités envisagées en complément de celles précisées pour le suivi	Pilotage IEN
<b>NIVEAU 1</b> Difficultés ponctuelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contrat de travail</b> précisant des attendus dans la préparation de classe, dans les modalités de mise en œuvre (outils, supports, relation aux élèves, dans le suivi des élèves : travaux et productions envisagés, correction, différenciation,...)</li> <li>• <b>Stage d'observation dans la classe</b> du titulaire (1 à 2 jours à déterminer en lien avec INSPE)</li> <li>• <b>Exploitation à l'INSPE pour PESA ou pour CA</b> : articulation avec les cours de didactique</li> </ul>	→ <b>Information du stagiaire par l'IEN</b>
<b>NIVEAU 2</b> Difficultés prononcées ou récurrentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Visite complémentaire du tuteur EMF</b> ou du référent INSPE (<i>selon disponibilité</i>) <b>dans la classe précédemment visitée (avec bulletin)</b></li> <li>• <b>Stage d'observation dans une classe identique</b> (1 à 2 jours à déterminer en lien avec INSPE / classe à identifier dans la circonscription d'affectation)</li> <li>• <b>Exploitation à l'INSPE pour PESA ou pour CA</b> : autoscopie, analyse réflexive des pratiques</li> </ul>	→ <b>Rencontre du stagiaire avec l'IEN après prise de contact avec le responsable de site INSPE</b>
<b>NIVEAU 3</b> Difficultés sévères ou persistantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Visite complémentaire du tuteur EMF</b> ou INSPE <b>dans la classe précédemment visitée ou dans l'autre classe (avec bulletin)</b></li> <li>• <b>Visite supplémentaire du CPC</b> (conseiller pédagogique) ré-intégrée(s) au protocole <b>dans l'une ou l'autre classe (sans bulletin)</b></li> <li>• <b>Stage d'observation dans la classe du tuteur EMF/MAT ou d'un autre EMF</b> (1 à 2 jours à déterminer en lien avec INSPE)</li> <li>• <b>Exploitation à l'INSPE pour PESA ou pour CA</b> : autoscopie, analyse réflexive des pratiques, suivi individualisé dans le cadre de la formation INSPE</li> </ul>	→ <b>Rencontre du stagiaire avec l'IEN et avec le responsable de site INSPE</b>
<p><b>Le changement d'affectation doit rester très circonstancié et exceptionnel</b> : il relève de la nécessité à assurer une nouvelle posture pour l'enseignant stagiaire et ne peut être opéré qu'en début d'année scolaire, au mieux très rapidement avant les congés de Toussaint, très exceptionnellement avant les congés de Noël, pour laisser un temps suffisant de responsabilité dans la classe au sein de laquelle le stagiaire sera éventuellement visité pour sa titularisation.</p>		